

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	24 septembre 2010
Date d'affichage	
Date de séance	17 septembre 2010

L'an deux mille dix, et le vendredi vingt quatre septembre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	22	ROHI Laurent		X	
Procurations	10	POMMIER Aitu	X		
Votants	32	BARFF Oscar	X		
Pour	32	TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
Contre	0	ARO Dylma	X		
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
OBJET : Délibération modifiant la composition des commissions des élus		TEPAVA Wilhelm	X		
		BLANCHARD Moana	X		
		HARUA née TEHETIA Monette	X		
		MANEA Tania	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe		X	TEIKIAVAITOUA C.
		VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
		TAEA Louis	X		
		LEVAUDI Franck		X	
		NATUA née FULLER Hélène		X	TAEA Louis
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
		CHING Yves	X		
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
		VAN BASTOLAER Gustave	X		
		AH LO Victor		X	ATAE Layana
		RUA Antoine	X		
		LISSANT Simplicio		X	MANEA Tania
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta		X	TEURU Marie-Rose
		TUMAHAI Hina	X		
		ATAE Layana	X		
		BERTHOLON Nicolas		X	
		ATENI née TAPARE Marie	X		
		BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia		X	ATENI Marie
	MARAMA née TEFAAFANA Claire		X	HONG Madeleine	
	CRIDLAND Johnes		X	HOWELL Patrick	
	HOWELL Patrick	X			
	TETARIA Charles		X	TEPAVA Wilhelm	
	HONG née THOMPSON Madeleine	X			

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUNAAUIA

- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française, et spécialement les dispositions du 1° de son article 1er et celles de son article 7 ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 29/2009 du 20 mars 2009 mettant en place les commissions des élus ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 24 septembre 2010 ;

ADOPTÉ

Article 1 – L'article 2 de la délibération n° 29/2009 du 20 mars 2009 mettant en place les commissions des élus est modifié comme suit :

« Les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein des commissions suivantes sont :

1 – Commission des affaires administratives :

1. Madame SALEM Marie-Thérèse, membre ;
2. Mademoiselle MANEA Tania, membre ;
3. Madame ATENI Marie, membre ;
4. Monsieur TETARIA Charles, membre ;
5. Mademoiselle MAITI Mareta, membre ;
6. Monsieur TEPAVA Wilhelm, membre ;
7. Monsieur CHING Yves, membre ;
8. Monsieur AH LO Victor, membre ;
9. Madame TEISSIER Berthe, membre ;

2 – Commission de l'animation et de la vie locale :

1. Monsieur BARFF Oscar, membre ;
2. Madame HARUA Monette, membre ;
3. Madame ATENI Marie, membre ;
4. Monsieur LEVAUDI Franck, membre ;
5. Monsieur RUA Antoine, membre ;
6. Monsieur TAEA Louis, membre ;
7. Madame TEIKIAVAITOUA Chantal, membre ;
8. Madame TEURU Marie-Rose, membre ;
9. Madame HONG Madeleine, membre ;

3 – Commission de la qualité de la vie :

1. Monsieur **BLANCHARD Moana**, membre ;
2. Monsieur **HOWELL Patrick**, membre ;
3. Madame **BOOSIE-HAERERAAROA Auxilia**, membre ;
4. Monsieur **BERTHOLON Nicolas**, membre ;
5. Mademoiselle **ATAE Layana**, membre ;
6. Monsieur **LEVAUDI Franck**, membre ;
7. Madame **VILLERET Clotilde**, membre ;
8. Mademoiselle **MANEA Tania**, membre ;
9. Mademoiselle **MAITI Mareta**, membre ;

4 – Commission des équipements et du développement communal :

1. Monsieur **POMMIER Aitu**, membre ;
2. Madame **TURQUEM Sandrine**, membre ;
3. Monsieur **CRIDLAND Johnes**, membre ;
4. Monsieur **LISSANT Simplicio**, membre ;
5. Mademoiselle **ATAE Layana**, membre ;
6. Madame **NATUA Hélène**, membre ;
7. Monsieur **VAN BASTOLAER Gustave**, membre ;
8. Monsieur **BERTHOLON Nicolas**, membre ;
9. Madame **HONG Madeleine** ;

5 – Commission des ressources :

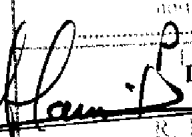
1. Mademoiselle **ARO Dylma**, membre ;
2. Monsieur **ROHI Laurent**, membre ;
3. Monsieur **HOWELL Patrick**, membre ;
4. Mme **MARAMA Claire**, membre ;
5. Monsieur **CHING Yves**, membre ;
6. Mademoiselle **TUMAHAI Nelly**, membre ;
7. Madame **BAMBRIDGE-RICHERD Béllinda**, membre ;
8. Monsieur **TEPAVA Wilhelm**, membre ;
9. Madame **TURQUEM Sandrine**, membre.

Article 2 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

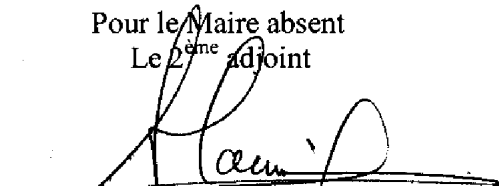
Fait et délibéré le 24 septembre 2010

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire après enregistrement le : 7 - OCT. 2010
et publication, affichage ou notification le : 8 - OCT. 2010
Pour le Maire, Le 2 ^{ème} adjoint
 R. TUMAHAI

A. POMMIER

Pour le Maire absent
Le 2^{ème} adjoint


Aitu POMMIER